

Montreux, le 26 octobre 2017

Remise du prix du fédéralisme 2017 à l'Assemblée interjurassienne Laudatio par Serge Jubin¹

Habituellement prudents et calculateurs – souvent trop –, les politiciens ont parfois des audaces dont ils n'ont sûrement pas conscience lorsqu'ils les osent, mais dont ils se félicitent ensuite lorsqu'elles aboutissent.

Il fallait sûrement aussi une once d'inconscience pour me confier le laudatio de ce machin – selon la définition de De Gaulle – qu'aura été l'Assemblée interjurassienne. Je l'ai suivie, avec un œil critique et une plume grinçante, dès son enfantement, la plupart du temps de loin, parfois de près, et si intimement que j'en savais un peu trop.

Que dire de la décision de mars 1994 des gouvernements bernois et jurassien, avec le Conseil fédéral en toile de fond, de confier – c'est la formulation diplomatique –, de refiler et sous-traiter, en réalité, l'empoisonnante Question jurassienne à un bastringue institutionnel improbable, avec d'un côté des députés au Grand Conseil bernois, de l'autre des délégués du Gouvernement jurassien. Une Assemblée interjurassienne à la légitimité ambiguë et par délégation, avec le droit étroit de ne faire que des propositions souvent peu prises en compte. Avec ce probable calcul : l'enlèvement garanti de l'AIJ asphyxierait de fait les embrouilles jurassiennes.

Or, tel ne fut pas le cas. Faut-il y voir l'expression d'une culture politique suisse qui, lorsqu'on met des gens autour d'une table, cherche des solutions ? Les 25 membres de l'Assemblée interjurassienne ont produit bien plus qu'on n'attendait d'eux. Des propositions de coopération à la pelle et des desseins pour résoudre la question institutionnelle : la résolution 44, puis le rapport final de 2009, avec cette idée on ne peut plus suisse : seul un vote résoudra l'affaire. Pas un vote sauvage, mais un scrutin organisé, adapté, légal, cadré par mille précautions. Exemple.

L'Assemblée interjurassienne a-t-elle, dès lors, résolu la Question jurassienne ? Oui et non. Oui, parce qu'elle a trouvé une majorité dans ses deux délégations pour accepter de revoter, 40 ans après les plébiscites de 1974 et 1975. Non, parce qu'elle n'a pas elle-même clairement formulé l'exigence du vote en cascade et communaliste. Elle avait compris le cas particulier de Moutier. Mais ce sont les cantons, le Jura surtout, qui ont imposé le vote de Moutier, au final.

L'AIJ aura été un drôle de « machin ». Formaliste, conviviale et secrète à la fois. Elle a baladé ses membres partout dans les campagnes des Juras. On y a beaucoup dégusté les spécialités du terroir.

¹ Journaliste RP, né en 1964 et domicilié à Bassecourt dans le Jura. Après avoir effectué sa formation, Serge Jubin a travaillé au *Pays* à Porrentruy (5 ans), puis durant 9 ans aux radios *RFJ* à Delémont et *RJB* à Tavannes. Il a été durant 18 ans (de 1999 à 2017) correspondant pour le quotidien *Le Temps* dans l'Arc jurassien. Depuis le mois de juin 2017, il est correspondant parlementaire à Berne pour les radios régionales romandes.

Elle a révélé des personnalités. Ses présidents René Felber, Jean-François Leuba, Serge Sierro, Dick Marty. Qui se sont, peut-être plus que de raison, investis dans cette mission de réconciliation de frères pseudo-ennemis. Les Juras et la Suisse doivent leur en être reconnaissants. Les conseillers fédéraux, ministres de Justice et police, ont passivement regardé de loin. Sauf un, qui avait peut-être un agenda caché pour mettre au pas les Bernois, Christoph Blocher. Il est venu à Moutier, dit le film qui retrace les 23 ans de l'AIJ, mais il est aussi allé, en catimini, à Delémont et au Rathaus bernois, pour faire la leçon aux gouvernements qui renâclaient. Il fut conspué dans la rue, alors qu'il aura pesé dans le processus. Une place ou une rue de Moutier portera-t-elle un jour son nom ?

L'AIJ a produit des binômes improbables en son sein. Ils ont incarné le dialogue politique, ils ont aussi développé des relations d'amitié, de respect et fait aboutir les deux œuvres de l'Assemblée, la résolution 44 et le rapport de 2009.

Ce sont l'ancien directeur de l'Office fédéral de la justice et père de la Constitution du Jura Joseph Voyame avec le jeune loup UDC de l'époque Claude-Alain Voiblet. Ou ce duo franc-montagnard Walter von Kaenel – Jean-Marc Veya, l'un patron horloger libéral et officier bernois, l'autre socialiste, fonctionnaire, chef jurassien de l'action sociale.

Méritent aussi la citation : les deux secrétaires généraux qui ont porté l'Assemblée à bout de bras. Jean-Jacques Schumacher, puis Emanuel Gogniat ont eu besoin de beaucoup d'entregent, d'abnégation et de patience. Certaines de ces personnalités sont décédées, le prix de ce jour leur rend un juste hommage.

L'Assemblée interjurassienne est-elle un modèle exportable ? On pense à ces régions européennes qui aspirent à l'autonomie. C'est surtout la méthode AIJ qui peut faire école. Les Juras et l'Assemblée interjurassienne ont donné, à toute petite échelle certes, une belle leçon démocratique, respectueuse, pacifique, par le dialogue, le courage et... les petits fours aussi, de « comment il faut s'y prendre pour chercher une solution acceptable par le plus grand nombre ». Il n'y a pas de recette prête à l'emploi, mais un processus et un état d'esprit.

J'aimerais terminer en vous livrant un secret de journaliste. Peut-être savez-vous que, durant 18 ans comme correspondant du *Temps* pour l'Arc jurassien, j'ai produit plusieurs infos exclusives sur l'AIJ.

Comment savait-il ? Qui était la ou les taupes ? Je m'amusais de ces regards noirs qui me fusillaient lors des conférences de presse où le président ne pouvait que confirmer mes écrits... La stricte protection des sources m'interdit de moucharder. Sachez toutefois qu'il n'y a jamais eu de taupe. Demandez-vous : qui avait intérêt à court-circuiter une décision ou un projet de l'AIJ ? Je savais que certains délégués s'ingéniaient à décrédibiliser l'Assemblée et son travail. Il suffisait de connaître l'agenda des séances de commissions et de poser les « bonnes questions » aux bonnes personnes. Irritants pour l'AIJ, ces coups d'éclats médiatiques ont donné de la visibilité et du crédit à l'Assemblée.

En 2021, lorsque Moutier aura intégré le canton du Jura, l'embarrassante Question institutionnelle jurassienne sera officiellement résolue. L'Assemblée interjurassienne y a contribué, et avec elle, celles et ceux, cités ci-dessus ou demeurés anonymes, qui y ont travaillé. Ils méritent notre respect.